



LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

300 FC

www.lesdepechesdebrazzaville.com

N°1873 LUNDI 25 NOVEMBRE 2013

INSTITUT FRANÇAIS

Appel à projets pour deux spectacles de danse

Lancé avec la publication de son actuel agenda et en cours jusqu'au 20 décembre, cet appel concerne une création « de danse contemporaine » et une autre « de danse urbaine dans l'optique de sa programmation 2014 », fait savoir le centre culturel français de Kinshasa. En guise de participation, le requérant pourra remettre au secrétariat de l'Institut français (IF) de Kinshasa, un DVD avec un extrait d'au moins dix minutes de sa création. Il lui faudra aussi remplir la fiche de renseignement qui lui sera remise lors du dépôt de son support. Si l'Institut français (IF) a clairement déterminé au préalable le genre de spectacle de danse qu'il recherche, il est en quête d'une pièce contemporaine et une urbaine. Il laisse néanmoins aux artistes la liberté du choix du thème.

Page 20

DIVISION I

La Fecofa déconsidère le recours du DCMP

Selon le communiqué de la Fecofa répondant au recours, « la procédure en la matière n'a pas été respectée conformément à la disposition de l'article 278 des règlements généraux et sportifs de la Fecofa qui impose que toute évocation, revête, le visa de l'Entité d'appartenance du club. Suite à cette insuffisance, le Comité Exécutif a purement et simplement rejeté cette évocation ». Pour rappel, la Linafoot avait infligé un forfait au DCMP, lui imputant la responsabilité de la coupure du courant électrique qui a plongé une partie du stade dans l'obscurité alors que le match qui l'opposait à Sanga Balende lors de la quatrième journée du championnat, était à moins de cinq minutes de la fin du temps réglementaire. Jusqu'à preuve du contraire, les vert et blanc menacent toujours de se retirer du championnat d'élite s'ils n'obtiennent pas gain de cause.

Page 20

Contrôle des deniers publics

La Cour des comptes dépassée



Des billets du Franc congolais

La remise en état de la Cour des comptes et d'autres institutions à l'instar de l'Institut général des finances et autres est incontournable quand bien même elles ne remplaceraient pas les Cours et tribunaux. Le travail réalisé par ces institutions spécialisées restera vain si, en aval, il n'y a aucune suite judiciaire, et au-delà, une forte implication de la population congolaise pour que soit appliquée la sanction.

Pour le cas spécifique de la Cour des comptes, elle ne dispose que d'une vingtaine de magistrats et de quarante vérificateurs avec près de 9000 comptes budgétaires à gérer. Les ressources humaines sont cependant loin de répondre aux défis posés par l'ampleur des tâches à accomplir. À cela s'ajoute un faible crédit de fonctionnement revu à la baisse d'au moins 50% et ramené à 2,2 milliards de FC.

Page 18

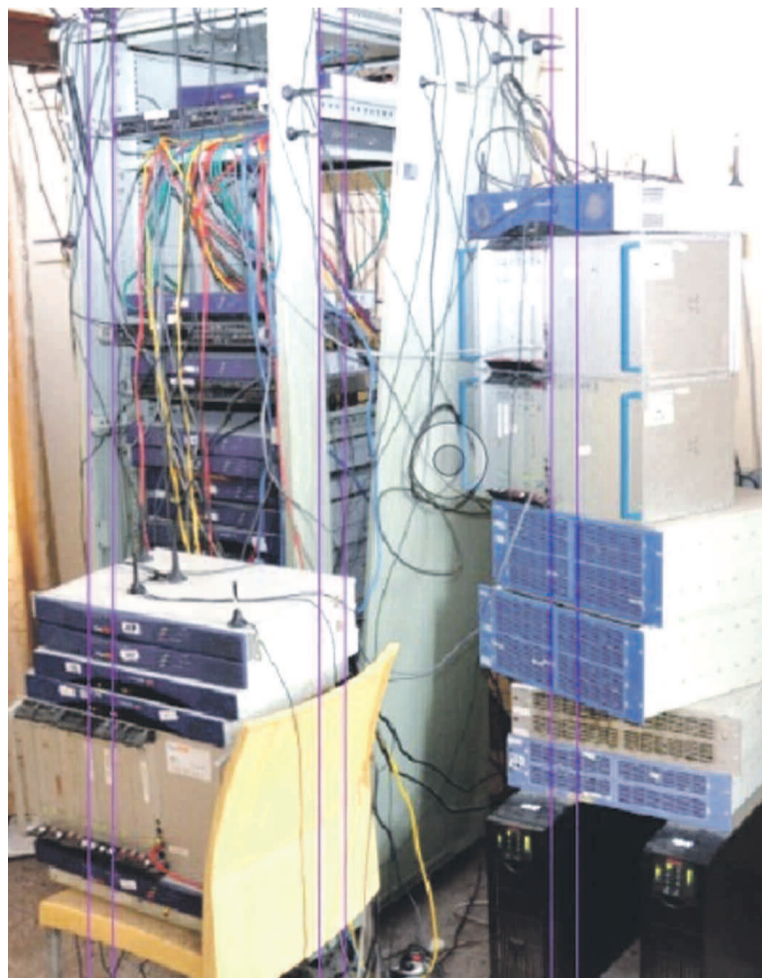
DÉTOURNEMENT DES APPELS TÉLÉPHONIQUES ENTRANTS

Des opérateurs télécoms indexés

Dans un rapport dressé par les services spécialisés du ministre des Postes, télécommunications et nouvelles technologies de l'information et de la communication (PT-NTIC), il est établi que les minutes internationales entrantes déclarées par les opérateurs du secteur ont été minorées. Chaque mois, le pays devrait engranger 120 millions de minutes d'appels internationaux entrants plutôt que de se contenter des paiements de l'ordre de 20 millions de minutes. Actuellement, le volume de minutes internationales entrantes est passé de 20 millions à plus de 42 millions au profit de l'État, soit une augmentation de 104%. L'action menée par le ministère des PT-NTIC a porté.

En outre, le fait qu'on ait découvert chez les fraudeurs des stocks impressionnants de cartes SIM trafiquées de tous les opérateurs mobiles ne fait plus douter sur leur complicité dans cette magouille.

Page 17



Un équipement spécialisé dans la mafia téléphonique récemment démantelé

ENVIRONNEMENT

La Perenco sommée de dépolluer Moanda

Le Sénat a adopté le 20 novembre, les recommandations de la commission d'enquête sur la pollution de la cité côtière de Moanda, dans le Bas-Congo, suite à l'exploitation pétrolière. Des analyses effectuées par la commission sénatoriale, il ressort que Perenco fait fi des normes environnementales à travers le système de traitement qu'elle est en train de mettre en place (retraitement du sol souillé d'hydrocarbures). Et le gaz qui en résulte constitue l'élément critique de cette pollution d'autant plus qu'il est réputé nocif et cancérigène. D'où la recommandation du sénat invitant cette société franco-britannico-bahamienne à décontaminer, dans l'urgence, le sol et les eaux de cette cité côtière. Perenco est l'un des plus gros groupes pétroliers indépendants avec une production mondiale de deux cent dix mille de barils de pétrole par jour.

Page 19

COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

L'ARPCE se dote d'un siège moderne

L'inauguration du nouveau bâtiment de l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE) a eu lieu le 22 novembre à Brazzaville, sous l'égide du directeur de cabinet du chef de l'État, Firmin Ayessa.

En plein centre-ville, l'immeuble déployé sur dix niveaux comporte notamment un rez-de-chaussée comprenant un hall d'accueil, une salle de conférence de cent vingt places, six étages de bureaux, plus une salle de réunion, des locaux techniques et de services, et deux sous-sols réservés au parking.

« Nous avons tenu à associer à cette aventure, par le biais des sous-traitances, le maximum de sociétés de droits congolais », a précisé le maître d'ouvrage, Louis Sakala, lors de la présentation technique. En effet, les travaux de construction de ce bâtiment ont été réalisés par la Générale des travaux et aménagements (GTA), une société de droit congolais.

Évoquant les difficultés financières rencontrées quelques mois après le démarrage des travaux, le directeur général de l'ARPCE, Yves Castanou, a indiqué : « C'est grâce à l'engagement de tous et au soutien de nos partenaires financiers, qu'il nous a été possible de réunir les fonds nécessaires pour lancer les travaux. Ce bâtiment moderne est l'expression même de notre vision dynamique pour les secteurs ré-



La coupure du ruban symbolique par le ministre d'État Firmin Ayessa

gulés. » En effet, ce projet a abouti grâce au prêt de 7 milliards FCFA accordés par Écobank et celui de la BGF I qui se chiffre à 3 milliards FCFA. Ce total de 10 milliards FCFA est remboursable en dix ans.

Yves Castanou a ajouté que l'émergence du Congo trouve dans ce secteur un axe supplémentaire de développement et de diversification de l'économie na-

tionale. Un secteur en pleine expansion

Selon le ministre des Postes et Télécommunications, Thierry Lézin Mougala, cette structure devrait incarner au moyen de ses services, la puissance régulatrice de l'État dans un secteur en pleine expansion. « Vous savez que la volonté du gouvernement est de voir votre structure animée par des professionnels de

haut niveau et en phase avec les attentes et les évolutions d'un secteur stratégique », a-t-il déclaré, avant d'inviter les opérateurs et entreprises du secteur des Télécom à suivre cet exemple.

Créé en 2009, cet établissement public a pour mission d'intervenir comme arbitre dans les secteurs régulés. L'amélioration de la qualité des services téléphoniques pendant une période de trente

ans, à travers un plan de numérotation à neuf chiffres et l'identification des abonnés de la téléphonie mobile, fait partie des œuvres réalisées par l'ARPCE.

On note également que le Congo s'est doté d'un point de change Internet qui permet d'améliorer l'utilisation de la bande passante en rendant les échanges plus fluides sur la toile.

Lopelle Mboussa Gassia

LE FAIT DU JOUR

Cémac : comment consoler la Guinée équatoriale ?

Ne secouez pas le sixième enfant de la famille, il est plein de larmes. On pourrait de façon triviale emprunter cette expression à Henri Calet : « Ne me secouez pas, je suis plein de larmes », pour trouver quelque chose comme de l'angoisse dans la volte-face de Malabo vis-à-vis de la feuille de route de l'intégration régionale.

En retard, avec le Gabon, sur l'application de la clause du passeport biométrique instituant la libre circulation des personnes en zone Cémac (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) au 1er janvier 2014, la Guinée équatoriale avait fini par se ranger à la décision des autres États membres de la communauté, le Gabon y compris, au mois de juin dernier. La satisfaction exprimée à la suite de l'élimination de ce verrou, parmi tant d'autres qui bloquent la machine Cémac, s'est révélée de courte durée puisque Malabo est revenue, le 8 novembre, sur sa signature. Ce pays soupçonne en quelque sorte le trop-plein de convoitises des concitoyens de l'espace Cémac sur les minuscules 28 000 kilomètres carrés qui constituent son territoire.

Tel un prétendant qui renonce à la main de sa fiancée par intime conviction, il faudra longtemps pour espérer changer le cours des choses à ce niveau. Le gouvernement équato-guinéen a, en effet, invoqué un remue-ménage ressenti au sein de sa population à l'annonce de l'entrée en vigueur du passeport communautaire pour tourner casaque. Devrait-on, peut-être, deviner dans le corps physique des six pays membres de la Cémac les raisons profondes du revirement de Malabo ? Sur cette trouvaille-là, il est vrai que la Guinée équatoriale est fort petite, ainsi que l'indique l'échelle de sa superficie déclinée plus haut.

Avec seulement 600 000 à 700 000 habitants, d'après les derniers chiffres en date, la Guinée équatoriale partage ses frontières terrestres avec le relatif « géant » camerounais, plus de 19 millions d'habitants pour 475 442 kilomètres carrés. Puis avec le Gabon, 1 534 300 habitants pour 267 667 kilomètres carrés. Plus loin, il y a la Centrafrique, plus de trois millions d'habitants répartis sur 622 984 kilomètres carrés ; le vaste Tchad, 10 975 684 habitants pour 1 284 000 kilomètres carrés ; et le Congo, plus de 4 millions

d'habitants qui se partagent 342 000 kilomètres carrés.

En termes de potentialités naturelles, la région Cémac est assez bien servie par le Bon Dieu : bois, or, diamant, pétrole, etc. Dans son front de refus, la Guinée équatoriale ne regarde peut-être pas moins cette dimension en se disant qu'elle devrait en principe se suffire à elle-même. Une attitude que d'aucuns adoptèrent, rapporte l'histoire, au moment des indépendances africaines, en 1960, lorsque certains dirigeants de l'époque, dans la sous-région, caressaient le rêve d'un État fédéral.

Cette même histoire a montré qu'à la longue, le salut résidait dans la constitution de grands ensembles intégrés, au sein desquels, sans perdre leur souveraineté, les États mutualiseraient leurs efforts pour apporter des réponses concertées aux défis, de plus en plus nombreux, qui guettent les pays et les peuples en se communautarisant et en se mondialisant. Pour réussir une telle aventure, des actes concrets d'intégration conciliant stabilité, sécurité et prospérité doivent prendre corps, de sorte que les pays concernés

agissent ensemble dans le cadre de règles admises par tous. Tel est le chemin, laborieux, certes, mais prometteur, sur lequel s'est engagée la Cémac depuis des années.

Si la peur d'être envahie hante la Guinée équatoriale au point de la raidir, la mission qui incombe aux instances de la Cémac est de convaincre ses dirigeants du bien-fondé que représenterait le vivre-ensemble pour les peuples de la sous-région. Pour ceux qui ont visité la Guinée équatoriale ces trois dernières années, ils ne douteront pas que ce pays en pleine métamorphose a des ambitions d'ouverture lorsqu'ils se trouveront notamment dans la ville de Sipopo. Inaugurée en juin 2011, elle a abrité le sommet de l'Union africaine cette année-là, mais cet ensemble est en réalité dédié à la diversification de l'économie du pays à travers le développement du tourisme.

Comment ne pas lier une telle projection sur l'avenir au projet d'intégration régionale qui, malgré les appréhensions, pourrait constituer un atout majeur en matière de sécurité et de stabilité ?

Gankama N'Siah

Idées-forces, sujets en débat

Anecdotes, petites phrases, cris du cœur et coups de gueule meublent la vie de tous les jours. Cette rubrique se propose de sélectionner les idées les plus saillantes qui font la force des débats de société.

□ « *Nous respectons nos adversaires tout en étant déterminés à conserver la coupe. Un défi qui n'est pas facile* »

Gildas Mouyabi, capitaine des Diables rouges football, aux Dépêches de Brazzaville, peu avant le regroupement du Onze congolais à Ignié pour la coupe de la Cémac

□ « *Le devoir premier des militants du PCT est de défendre et de conserver le pouvoir. Pour réussir cette entreprise difficile, le parti doit être efficacement organisé* ».

André Massamba, secrétaire général adjoint du PCT, le 21 novembre à Brazzaville lors de l'assemblée générale du comité d'honneur du parti.

□ « *Il nous faut laisser émerger les jeunes talents disséminés à travers le pays pour bâtir des équipes compétitives dans toutes les catégories sans tricher sur l'âge.* »

Firmin Dinga, Fécofet, le 21 novembre 2013

□ « *Le code des marchés publics, issu de la réforme de notre système de passation des marchés publics, a pour finalité la promotion du secteur national, la lutte contre le chômage et l'éradication de la pauvreté.* »

David Martin Obami, DG de l'ARMP, le 21 novembre à Pointe-Noire lors de la formation des responsables des entreprises

□ « *Comment un opposant qui est appelé à critiquer les actions du pouvoir pourra-t-il évaluer objectivement le programme d'un gouvernement dont il fait partie ? On ne peut pas s'appeler opposant dans un gouvernement auquel on appartient* »

Alexis Lenga, MLC (opposition de RDC), le 22 novembre à Kinshasa

□ « *Les gouvernements africains devraient soutenir les victimes africaines en réaffirmant l'engagement à la CPI* »

George Kegoro, directeur exécutif de la Commission internationale de juristes-Kenya.

□ « *Il n'y a pas de femme ?* »

Une invitée à la cérémonie d'inauguration, le 22 novembre, du nouvel immeuble de la l'Agence de régulation des postes et communications électroniques (Arpce) réagissant à la liste de la dizaine de personnes décorées où il n'y avait que des hommes.

JUSTICE

Quatre nouveaux avocats au barreau de Brazzaville

Maîtres Kaben Massouka, Ghyslain Nkounkou, Mouyeti et Mounkassa Ngoulou, ont prêté serment le 22 novembre à la Cour d'appel de Brazzaville au cours d'une audience solennelle présidée par le premier président de cette juridiction, Mathurin Bayi.



Les nouveaux avocats après la prestation de serment

Le barreau de Brazzaville vient d'enregistrer quatre nouveaux avocats qui ont prêté serment en présence du procureur général près la Cour d'appel de la ville capitale, Corneille Moukala-Moukoko, du Bâtonnier du Barreau de Brazzaville, Thomas Djolani, du corps judiciaire et de plusieurs membres de la profession. Chacun des promus s'est engagé solennellement à respecter les principes essentiels de la profession d'avocat. « *Je jure, comme avocat, d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanisme* », a prêté serment chacun des quatre avocats.

Après les réquisitions du procureur général, les sages conseils du premier président de la Cour d'appel et du Bâtonnier du Barreau de Brazzaville, deux de ces quatre nouveaux avocats n'ont pas caché leur satisfaction. « *J'ai retenu de*

tous les conseils, le contenu de notre serment : la probité, l'indépendance, l'humanisme, c'est ce qui doit caractériser un avocat. Un avocat est avant tout un conseiller, un défenseur, et ce que nous avons à faire, c'est de conseiller les justiciables qui viennent vers nous, c'est de respecter la loi qui nous régit et de les défendre quand ils sont dans les situations difficiles. Nous défendons tout le monde peu importe le statut de la personne, nous défendons tout le monde au même titre », a souligné Me Kaben Massouka.

Il reconnaît que les avocats sont passibles aux sanctions disciplinaires, pénales et civiles. Le jeune avocat a également rappelé la loi 026/92 du 20 août 1992 qui régit le code de déontologie de cette profession. Cette loi contient, en effet, selon lui, toutes les règles qui doivent régir la profession. « *Nous voudrions poursuivre notre sacer-*

doce avec beaucoup de détermination. Donc tout ce que j'ai à faire, tout ce que nous avons à faire, c'est de respecter la loi qui régit la profession et toutes les lois de la République. Si je me mettais à faire ce qui n'est pas recommandé par la profession, je suis passible de toutes les sanctions comme tous les justiciables », a-t-il conclu, se réjouissant de cette promotion.

Ghyslain Nkounkou pense, de son côté, qu'ils ont la responsabilité d'apporter un plus dans la profession. « *Nous sommes des jeunes, donc il y a le dynamisme, en dehors de cela, on nous a parlé de la probité, la responsabilité, et surtout de travailler en toute indépendance. L'indépendance nous aidera à agir en toute conscience et en toute responsabilité. Je crois que cette nouvelle génération apportera une touche particulière pour faire avancer notre justice.* »

Parfait Wilfried Douniama

VIE SYNDICALE

Les cadres de la SNE se préparent aux prochaines élections professionnelles

En prélude aux assises de décembre prochain à Brazzaville, une réunion s'est tenue le 22 novembre à la direction générale de la Société nationale d'électricité (SNE).

À l'ordre du jour figurait également la présentation des membres du Comité au président du directoire général de la SNE par intérim, Louis Malonga, par le président du Comité national de coordination de la Confédération générale des cadres et agents de maîtrise (CGCAM), José Mienimona Seba.

Au cours de leur premier tête-à-tête, les deux personnalités ont encouragé les cadres à travailler en symbiose, à afficher leur unité pour affronter les problèmes urgents auxquels est confronté la SNE. Le Comité syndical des cadres de la SNE (Cosyca-SNE) existe par le principe qu'il est un syndicat spécifique du personnel d'encadrement.

L'objectif poursuivi est de contribuer à informer et former ses membres sur le plan professionnel et syndical en vue d'une

contribution de qualité à la résolution des problèmes sociaux, économiques et culturels du Congo. La structure s'est assignée la mission d'aider à la formation et au développement de la conscience et de l'éthique des cadres. Il s'agit par ailleurs de concourir à une meilleure gestion des carrières afin que la promotion individuelle se fasse sur des bases objectives telles que la formation, les capacités d'organisation et de direction, l'assiduité, etc.

Guillaume Ondzé

CONGO-FRANCE

Signature d'un accord interuniversitaire et interhospitalier

Les universités Marien-Ngouabi et de Lille, représentées respectivement par le recteur Armand Mouyikoua et le Pr Didier Hober, ont signé le 22 novembre à Brazzaville, une convention d'appui sanitaire et d'accompagnement à l'enseignement et à la formation.

La convention a été paraphée pour une durée de trois ans pour les activités de soins, de pédagogie, de recherche, d'assistance et d'accompagnement techniques. La coopération est axée sur les volets universitaire et hospitalier. Sur le plan universitaire, l'accord concerne les enseignements en médecine, la recherche en virologie, la formation aux nouvelles techniques pédagogiques et au développement de la filière pharmaceutique, la collaboration dans la formation continue des professionnels paramédicaux ainsi que la mise en œuvre de modules de formation médicale à distance via le télé-enseignement orienté sur les sciences fondamentales du 1^{er} degré d'études.

Sur le plan hospitalier, l'accord permet de soutenir la mise en place et l'organisation d'unités neurovasculaires, les priorités nationales de santé publique

dans les établissements partenaires, l'accompagnement à la structuration des urgences hospitalières et pré-hospitalières, la

formation en matière d'hygiène et de lutte contre les infections nosocomiales. Sont aussi concernées la prévention des in-

fections néonatales, la prévention et l'éducation à la santé en matière de diabète, etc., la liste n'étant pas exhaustive. Le direc-

teur du laboratoire de virologie du Centre hospitalier régional et universitaire de Lille, Didier Hober, a souligné trois points importants de l'accord : les échanges d'étudiants, le laboratoire de virologie moléculaire et l'imagerie.

Les directeurs généraux des centres hospitaliers universitaires (CHU) de Lille et de Brazzaville, Yvonnick Morice et Bernard Ovolouka, ont pris part à cette cérémonie ainsi que le comité de suivi et d'évaluation de la convention. Yvonnick Morice a expliqué que les actions mises en place pour développer le CHU de Lille avaient été centrées, entre autres, sur la formation en imagerie, le domaine néonatal, la pédiatrie et la biologie. « *L'évolution de ce partenariat doit se baser sur l'expérience qui est la nôtre. Construisons ensemble l'espoir et la volonté pour pouvoir regarder dans la même direction* », a-t-il conclu.

La délégation française a eu droit à la visite des salles de la grande bibliothèque universitaire et à la projection du document de la convention présenté par le Dr Donatien Moukassa du centre hospitalier de Loandjili, à Pointe-Noire.



Legendes et credit photos: Armand Moyikoua et Didier Hober (© Adiac)

Lydie Gisèle Oko

1 MILLION DE PASSAGERS À BRAZZAVILLE

Les aéroports du Congo (AERCO) en partenariat avec les compagnies aériennes célèbrent, ce Mercredi 27 Novembre 2013, à l'aéroport Maya-Maya,

le jour du Millionième passager

de l'année, une première dans l'histoire de la plateforme aéroportuaire de Brazzaville.

Cette performance est le résultat, d'une part des efforts d'investissements réalisés par l'Etat Congolais dans l'amélioration des infrastructures aéroportuaires, et d'autre part, par la gestion rigoureuse, professionnelle et moderne de ce patrimoine par AERCO le Gestionnaire des aéroports de Brazzaville, Pointe-Noire et Ollombo.

En partenariat avec les compagnies aériennes basées à Brazzaville, AERCO a choisi de célébrer le jour du millionième passager. Cet effort collectif de fédérer l'ensemble des acteurs de la plateforme est au cœur de la stratégie d'AERCO, afin d'améliorer au quotidien l'expérience du client, pour lui garantir un environnement aéroportuaire propre et sécurisé, lui offrir des services adaptés et de qualité afin de contribuer au développement du transport aérien au Congo.

M
MIKHAEL'S
HOTEL



Franchir le cap du millionième passager démontre la bonne croissance du trafic aérien au Congo et fait de l'aéroport Maya-Maya une référence en Afrique Centrale. Pour célébrer cet évènement, les compagnies aériennes sélectionneront un passager à qui elles offriront un accueil particulier et bien d'autres surprises.



Aéroports du Congo

GENDARMERIE NATIONALE

Mouassiposso-Mackonguy, nouveau commandant du 1er groupement mobile

Le commandant de la gendarmerie nationale, le général de brigade, Paul Victor Moigny, a présidé le 22 novembre à la Région de gendarmerie de Brazzaville, la cérémonie d'intronisation et de prise de commandement du nouveau commandant du 1er groupement de gendarmerie mobile : le lieutenant-colonel Hermann Adelphé Ulrich Mouassiposso-Mackonguy. Il remplace le lieutenant-colonel Félicien Mokobo.

Né le 5 mai 1974 à Brazzaville, le nouveau commandant du 1er

groupement de gendarmerie mobile a été tour à tour chef de section à l'École militaire préparatoire Général-Leclerc, chef de section à l'Académie militaire Marien-Ngouabi, chef de division radio à la direction des transmissions de la gendarmerie nationale, aide de camp du général commandant la gendarmerie nationale, commandant de la compagnie de gendarmerie territoriale de Pointe-Noire, commandant de la compagnie de gendarmerie territoriale de Ouessou, chef de division entraînement et emploi des forces et chef du centre de ren-

seignement et d'opérations. Hermann Adelphé Ulrich Mouassiposso-Mackonguy a également étudié à l'École royale militaire (Belgique), où il a obtenu un master ès arts en sciences politiques et militaires en juillet 2013.

Hermann Adelphé Ulrich Mouassiposso-Mackonguy a manifesté sa gratitude à l'endroit du président de la République, chef de l'État, chef suprême des armées, au ministre à la présidence chargé de la Défense nationale, et au commandant de la gendarmerie nationale pour la confiance qu'ils lui témoignent en le plaçant à la tête de cette unité.

« Mes sentiments sont des sentiments de joie, et en même temps de responsabilités, au regard du contexte actuel. Nous avons une lourde mission en étant proches de la population tout en faisant respecter la loi. Je viens de prendre ce commandement, je félicite mon prédécesseur pour le travail qu'il a mené au groupement. Je vais faire un état des lieux, afin de bâtir mon plan d'action pour la continuité. Nos missions sont les missions essentielles de la gendarmerie mobile, à savoir : la sécurité des points sensibles, le maintien d'ordre et l'intervention. » La cérémonie a été clôturée par un défilé militaire.

Guillaume Ondzé



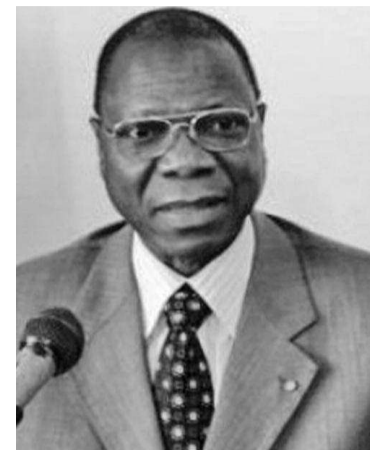
La prise de commandement par le Lt-colonel Mouassiposso

TCHAD

Kalzeubé Pahimi Deubet nommé Premier ministre

Économiste de formation, Kalzeubé Pahimi Deubet a été désigné à ce poste le 21 novembre par le président Idriss Déby Itno en remplacement de Joseph Djimrangar Dadnadji qui avait démissionné quelques heures auparavant.

Originaire du sud du pays, le nouveau chef du gouvernement était jusqu'à sa nomination président-directeur général de la société Coton Tchad. Selon les observateurs, Kalzeubé Pahimi Deubet a été nommé à ce niveau de responsabilités pour ses qualités politiques, mais aussi d'économiste. En effet, avant de prendre la direction de Coton Tchad, il avait occupé des postes ministériels, notamment à la Justice puis à la Communication. Il a aussi assumé les fonctions de directeur de cabinet du président de la République. Le Premier ministre sortant a démissionné ainsi que son gouvernement. Contesté depuis quelque temps par la majorité présidentielle, il devait répondre, le 22 novembre, devant l'Assemblée nationale, à une motion de censure déposée contre sa personne par son camp politique. Il a préféré prendre les devants pour préserver son honneur. Dans sa lettre de démission présentée au chef de l'État tchadien, Djimrangar Dadnadji écrit : « En dépit de la confiance que vous continuez à m'accorder, les relations



avec la majorité, couronnées par une motion de censure, s'opposent à la poursuite de ma mission. Tirant les conséquences de cette crise, je vous présente ma démission ainsi que celle de mon gouvernement. » Les 74 parlementaires signataires de la motion et membres du parti au pouvoir, le Mouvement patriotique du salut (MPS) lui reprochaient « l'arrestation arbitraire de députés lors des événements du 1er mai 2013 ». Ce jour-là, le gouvernement tchadien avait affirmé avoir déjoué un complot contre le pouvoir, et plusieurs parlementaires, toutes tendances confondues, avaient été arrêtés.

Notons que les remaniements de gouvernement sont fréquents au Tchad, pays du Sahel dirigé depuis 1990 par Idriss Déby Itno.

Nestor N'Gampoula



CFAO MOTORS CONGO

RECHERCHE UN JURISTE D'ENTREPRISE CONFIRME

Réf. N°004/11-2013/RH

De nationalité congolaise, il doit être âgé d'au moins 30 ans. Le candidat intégrera le Secrétariat Général de CFAO Motors Congo, basé à Pointe-Noire.

MISSIONS :

Sera chargé principalement :

- du suivi du contentieux en relation avec les avocats de CFAO;
- de la gestion des contrats d'assurances et des sinistres;
- du suivi du patrimoine immobilier;
- du secrétariat du Conseil d'Administration

PROFIL EXIGE :

Diplôme de niveau Bac + 4 en droit privé, ayant une expérience professionnelle d'au moins 5ans dans une entreprise ou dans un cabinet de conseil juridique.

QUALITES REQUISES :

Praticien expérimenté du droit des affaires, sens de l'écoute, autonomie, diplomatie, sens de communication, un bon re-

lationnel, dynamique, réactif. Maîtrise de l'anglais, écrit et parlé, constituerait un avantage certain dans le dossier. Maîtrise de Word, Excel et internet souhaitée.

•COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Un curriculum vitae (CV), avec adresse complète : BP, n° de téléphone portable, email.

Date limite et lieux de dépôt des candidatures :

Les dossiers de candidature sont à déposer à CFAO Congo et à l'ONEMO avec indication de la référence :

CFAO CONGO :

-Brazzaville : Avenue Denis Sassou N'Guessou - B.P. 247

Tél. : 05 504 93 33

-Pointe-Noire : Rue Côte Matève B.P. 1110 –

Tél. : (242) 05 550 17 78, ONEMO :

-Brazzaville : BP.2006 - Tél. : (242) 81 24 22

-Pointe-Noire : BP. 772 - Tél. : (242) 94 94 40

Date limite de dépôt : 10 décembre 2013

JOURNÉE DE L'INDUSTRIALISATION DE L'AFRIQUE

L'avenir passe par la création d'emplois et l'entrepreneuriat

Tous les 20 novembre depuis 1989, les Nations unies célèbrent la Journée de l'industrialisation de l'Afrique. Destinée à promouvoir l'esprit d'entreprise, cette journée vise un développement industriel durable bénéficiant à chacun, moteur essentiel pour la création d'emplois et l'entrepreneuriat afin d'éradiquer la pauvreté du continent.

Ban Ki-moon, secrétaire général de l'institution, a mis l'accent sur le dynamisme économique, la jeunesse et le potentiel d'innovation du continent, autant d'atouts dont l'Afrique dispose pour créer des industries solides et compétitives. Le continent doit être en mesure de miser sur les infrastructures afin de soutenir et dynamiser l'emploi des jeunes et une économie stable et égalitaire.

« Certes, il y a en Afrique certaines économies qui connaissent la croissance la plus rapide au monde, une croissance pluri-sectorielle, mais beaucoup trop d'Africains sont laissés pour compte. La région est minée par le chômage, qui touche en particulier les jeunes. Nombreux sont ceux, notamment les femmes, qui ont des conditions de travail précaires et gagnent peu », a-t-il observé.

L'Afrique compte 200 millions d'habitants âgés de 15 à 24 ans, soit la population la plus jeune du monde. Selon le rapport Perspectives économiques en Afrique publié en 2012, ce nombre aura doublé d'ici à 2045 ; 59 % des 20-24 ans auront reçu un enseignement secondaire d'ici à 2030. Il est donc primordial que la question de l'emploi des jeunes soit prise en main par les gouvernements afin que le facteur jeunesse demeure une opportunité unique pour un développement soutenu, et non une bombe à retardement.

« Ensemble, tâchons de stimuler la création d'emplois et d'entreprises sur tout le continent, pour ouvrir des perspectives durables et construire un avenir plus prospère pour tous », a conclu Ban Ki-moon.

Morgane de Capèle

CRISE CENTRAFRICAINE

Jean-Marie Michel Mokoko choisi pour diriger la Misca

Après consultation de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (Cééac), la Commission de l'Union africaine (UA), a nommé, le 22 novembre, l'équipe dirigeante de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique (Misca). Le général de division à la retraite congolais, Jean-Marie Michel Mokoko, assurera la fonction de chef de cette mission.

Le général Jean-Marie Michel Mokoko est né le 19 mars 1947 à Mossaka, dans le département de la Cuvette (nord-Congo). Il est diplômé de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr-Coëtquidan et de l'École d'état-major, en France.

Le nouveau chef de la Misca a une longue et riche expérience dans le domaine de la paix et de la sécurité. Il a notamment occupé les fonctions de chef d'état-major général des Forces armées congolaises, entre 1987 et 1993, et celle de conseiller à la paix et à la sécurité du président de la République.

Il a été représentant spécial du président en exercice de l'UA pour la Côte d'Ivoire de 2006 à 2007. Jusqu'à cette nouvelle nomination, le général Mokoko occupait la fonction d'adjoint au Haut Représentant de l'UA pour le Mali et le Sahel.

Les autres nominations dans l'équipe dirigeante de la Misca concernent le poste de commandant

de la composante militaire, qui sera occupé par le général de brigade Martin Tumenta Chomu, du Cameroun. Le colonel gabonais de la gendarmerie Patrice Ostangue Bengone a été nommé chef de la composante police de la Misca. Le poste d'adjoint au chef de la composante de police sera occupé par le commissaire principal de police Don Deogracias Ndong Nguema de la Guinée équatoriale.

Ces différentes nominations s'inscrivent dans le cadre des efforts conjoints de l'UA et de la Cééac, pour la mise en place effective de la Misca. À cette occasion, la présidente de la Commission de l'UA, Nkosazana Dlamini-Zuma, a réitéré l'appel de l'UA aux Nations unies pour soutenir la Misca, et lui permettre de créer les conditions d'un appui international afin de soutenir la stabilisation à long terme et la reconstruction de la RCA.

Elle a réitéré son appréciation aux chefs d'État, Idriss Déby Itno, président en exercice de la Cééac, et Denis Sassou N'Guesso, qui dirige le Comité de suivi de la Cééac pour la RCA, pour leurs engagements soutenus en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité en République centrafricaine. Elle a également remercié les partenaires internationaux pour leurs soutiens à la Misca. Une opération militaire dans les prochaines semaines

Depuis la chute du régime François Bozizé en mars 2012, l'ancienne colonie française est au bord du chaos : les armes de guerre prolifèrent, la situation sécuritaire se dégrade, avec une multiplication récente d'actes de banditisme, meurtres, vols... Les exactions d'hommes armés issus de l'ex-rébellion ont provoqué ces deux derniers mois des explosions de violence au sein de la population. S'en est suivi un cycle de représailles et de contre-représailles meurtrières entre milices d'auto-défense et ex-rebelles.

Ces violences ont provoqué la fuite de milliers de villageois chrétiens et musulmans, qui se concentrent essentiellement dans le nord-ouest, avec comme foyer principal la région de Bossangoa, et font craindre des massacres à grande échelle de part et d'autre. Pour mettre fin à cette situation, la France a annoncé le 22 novembre le lancement dans les prochains jours d'une opération militaire dans tout le pays. Elle attend l'aval du Conseil de sécurité de l'ONU avant de passer à l'action. L'opération devrait permettre de sécuriser les grands axes routiers, notamment en direction du Cameroun et du Tchad. Ensuite, les forces françaises devraient apporter un renfort aux trois mille six cents soldats de l'Union africaine ou à celles de la Misca.

Yvette Reine Nzaba

**Organisation pour l'harmonisation
En Afrique du droit des affaires
Cour commune de justice
Et d'arbitrage
(CCJA)
Deuxième chambre**

**Audience publique du 16 mai 2013
Pourvoi : n° 071/2009/PC du 24/07/2009**

**Affaire : succession Charles EBINA
(Conseils : Maître Jean Philippe ESSEAU et la SCPA
ALPHA 2000, Avocats à la Cour)
Contre
ETAT Congolais
(Conseils : Maître Gaston MOSSA, Emmanuel EKO et Gérard DEVILLERS, Avocats à la cour)**

ARRET N° 039/2013 du 16 mai 2013

La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), deuxième chambre, a rendu l'Arrêt suivant en son audience publique du 16 mai 2013 où étaient présent :

Messieurs Abdoulaye Issoufi TOURE, Président, rapporteur
Doumssinrinmbaye BAHDIJE, juge
Francisco Namuano DIAS GOMES, Juge
Victoriano OBIANG ABOGO, Juge
Mamadou DEME, Juge
Et Maître BADO Koessy Alfred, Greffer,

Sur le pourvoi enregistré au greffe de la cour de céans le 24 juillet 2009 sous le n° 071/2009/PC et formé par Maître Jean Philippe ESSEAU, Avocat au Barreau du Congo, BP 1974, Avenue Lumumba et la SCPA ALPHA 2000, Avocats à la cour, demeurant immeuble ALPHA 2000, Avenue Chardy au Plateau, BP 122 Post'Entreprise Abidjan, agissant au nom et pour le compte de la succession EBINA représentée par José Cyr EBINA, commerçant domicilié au n°1, Avenue Nelson Mandela à Brazzaville, dans la cause l'opposant à l'Etat congolais, représenté par le ministre d'Eta, Garde des Sceaux, ministre de la justice

et des droits humains, ayant pour conseils Maîtres Emmanuel EKO, Avenue FOCH, BP 5298 Brazzaville, Gaston Mossa, Cabinet sis à l'immeuble CNSS, 1er étage BP 1970 Pointe-Noire, Gérard Devillers, Avenue de l'indépendance Brazzaville, tous avocats au barreau du Congo, En annulation de l'Arrêt n°02/GCS rendu le 12 juin 2009 par la chambre commerciale de la cour suprême du Congo et dont le dispositif est le suivant :

« En la forme :

Déclare réguliers et recevables le pourvoi et la requête spéciale aux fins de sursis à exécution formés le 09 janvier 2009 par l'Etat Congolais contre l'Arrêt commerciale n°8 rendu le 27 octobre 2008 par la cour d'appel de Brazzaville ;

Au fond, y joignant la requête aux fins de sursis à exécution casse et annule en toutes ses dispositions l'arrêt attaqué ainsi que le jugement entrepris rendu le 25 septembre 2007 par le tribunal du commerce de Brazzaville ;

Dit cependant n'y avoir lieu à renvoi ;

Condamne la succession Charles EBINA AUX DÉPENS... » ;

La requérante invoque, à l'appui de son recours, le moyen unique en annulation tel qu'il figure à la requête annexée au présent arrêt ;

Sur le rapport de monsieur Abdoulaye Issoufi TOURE, second vice président ;

Vu les dispositions de l'article 18 du traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique ;

Vu le règlement de procédure de la cour commune, de justice et d'arbitrage de l'OHADA ;

Attendu qu'il résulte des pièces du dossier de la procédure que dans un différend l'opposant à la succession de Charles EBINA, l'Etat congolais formait pourvoi contre l'Arrêt n°8 rendu le 27 octobre 2008 par la cour d'appel de Brazzaville tant devant la cour suprême du Congo que devant la cour de céans ; que statuant le 12 juin 2009, la cour suprême du Congo par arrêt n°02 cassait sans renvoi la décision déferée ; que la succession de Charles EBINA qui a estimé avoir soulevé l'incompétence de cette cour, a introduit le président recours en annulation sur la base de l'article 18 du traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique.

Sur la recevabilité du recours

Attendu que dans son mémoire en réponse en date du 20 février 2010, l'Etat congolais par l'organe de ses conseils a conclu à l'irrecevabilité du recours au motif que la requérante n'a jamais « précisé et clairement visé l'incompétence de la Cour suprême du Congo » ;

Attendu que la succession de Charles EBINA n'a pas rapporté la preuve formelle que l'incompétence de la Cour suprême nationale avait été soulevée conformément à l'article 18 sus-indiqué ; qu'il ressort également des conclusions non démenties du défendeur que la succession a plutôt présenté « un mémoire en défense aux fins de suspension de la procédure pour conflit de compétence entre la juridiction communautaire et la juridiction nationale en application des dispositions de l'article 16 du Traité OHADA » ;

Attendu par ailleurs que par Arrêt n°042/2012 du 07 juin 2012, la Cour de céans a définitivement tranché la procédure de la compétence qu'elle a attribuée à la juridiction nationale ;

Attendu qu'il échet de déclarer le recours irrecevable ;

Attendu que la succession de Charles EBINA succombant sera condamnée aux dépens ;

Par ces motifs
Statuant publiquement, après en avoir délibéré,
Déclare irrecevable le recours en annulation introduit le 24 juillet 2009 par la succession de Charles EBINA contre l'arrêt n°02/GCS rendu le 21 juin 2009 par la Chambre commerciale de la Cour suprême du Congo.

Condamne la succession de Charles EBINA aux dépens. Ainsi fait, jugé et prononcé les jour, mois et an que dessus et ont signé :

Le Président

Le Greffier

**Pour expédition établie en trois pages par nous,
Paul LENDONGO, Greffier en chef de ladite Cour.
Fait à Abidjan, le 17 juin 2013-11-22**

Paul LENDONGO

G- EXPERTISE

Expertises Comptable et Judiciaire
- Commissariat aux comptes
Assistance en gestion
BP : 552 Tél : +242 04 020 54 54 / +242 06 815 09 99
RCCM N° CGPNER / 13B1169 - Agrément CEMAC N° CA 372 (Expertise comptable) - - 9, Rue Jeanne d'Arc - Quartier La Base, Route de l'Aéroport, Pointe - Noire

Nous pouvons vous assister dans les domaines suivants :

EXPERTISE COMPTABLE
Tenus révisions des comptes, états financiers annuels.

FISCALITÉ : Etablissement de vos déclarations fiscales obligatoires, mise à jour de votre dossier fiscal.

SOCIAL
Paie (Traitement, bulletins, déclarations obligatoires, CNSS, IRPP, TUS, DAS I, DAS II, embauche, contrats....).

GESTION : Tableaux de bord, budget, prévisionnel, procédures.

CREATION D'ENTREPRISE
Statuts notariés, obtention SCIEN, SCIET, Prévisionnel, NIU..., dossier de convention d'établissement avec l'Etat Congolais.

COMMISSARIAT AUX COMPTES
Contrôle légal des comptes, commissariat aux apports.

En vente à Pointe-Noire

Un terrain bâti et clôturé ayant une superficie de 3800m² soit 7 (sept) parcelles jumelées contenant une maison à étage de deux niveaux inachevée et 2 annexes, située au quartier Ngoyo la plage arrondissement N°3 Tié-tié (à 200 mètres de la plage)

Contacts : 06 662 56 04 / 05 562 56 04

HSIET VVO HSIET CONGO DEVELOPPEMENT Tel: 06 699 3688 / 06 600 8895 . Adr: 1593 Avenue 3 Martyrs Batignolles Brazzaville. arrêt bus papa yozé

1 400 000F TTC	23 500 000F TTC	2 000 000F TTC	32 900 000F HT	41.200 000F HT
----------------	-----------------	----------------	----------------	----------------

* Stock disponible à Brazzaville TTC. * S.A.V. et Suivi en permanence. * Pièces d'origine usine garantie.

VENTE ENTRETIEN PIECE DE RECHANGE REPARATION

**Hébergement
Stockage & Archivage
Solution Saas
Services infogérés**

Plus besoin de gérer vos plates-formes logicielles et matérielles en interne, notre DATA CENTER, premier d'Afrique centrale le fait pour vous !

Conscientieux et efficaces, nos solutions sont adaptées à vos besoins. Nous vous garantissons sécurité, disponibilité, accessibilité et bien plus encore parce que

WARID
Passer à l'action

www.warid.cg | 04 400 01 20-06 109 | www.facebook.com/warid.cg

BUROTOP IRIS
Non seulement la meilleure qualité
mais en plus le moins cher au Congo !

Multiprise APC parasurtenseur à **9.900 FCFA HT**

Clé USB 8 Go à **3.900 FCFA HT**

Cartouche HP 122 à **7.500 FCFA HT**

et bien d'autres produits à des prix défiant toute concurrence !

www.burotop.com

BRAZZAVILLE: 4 Avenue FOCH, Centre ville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
POINTE-NOIRE: Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Tel: 04 453 53 53 - 06 958 87 88

*Prix HT, paiement au comptant ne concerne pas les clients à terme, dans la limite de 1 pièce par client.

Assurances et Réassurances du Congo

40 ANS d'Assurance d'Expérience d'Investissements

ANNIVERSAIRE 40 1973 - 2013

Entreprise régie par le code CIMA

Soyons fiers de ce que nous avons bâti ensemble

Tel: (242) 22 281 55 89 / 22 281 80 67

www.arc-congo.cg

COOPÉRATION CULTURELLE

Manlesi Ngenge fier de sa diplomatie culturelle

L'ambassadeur d'Afrique du Sud est arrivé au terme de son mandat au Congo. Au nombre des autorités qu'il rencontre avant de quitter le Congo : le ministre de la Culture, Jean-Claude Gakosso. L'entretien a eu lieu le 21 novembre dernier.



Photo de famille entre les deux délégations à l'issue de l'audience

La coopération culturelle entre le Congo et l'Afrique du sud se porte bien. La démonstration a été faite lors de la dernière édition du festival panafricain de musique (Fespan) du 13 au 20 juillet, dédiée à Nelson Mandela. Autre exemple de cette coopération, la production des artistes sud-africains au Congo. Des succès à mettre compte d'une diplomatie bien conduite par Manelesi Ngenge. En quittant le Congo, l'ambassa-

deur sud-africain peut se sentir heureux de n'avoir ménagé aucun effort pour que les relations culturelles entre le Congo et l'Afrique du Sud soient toujours meilleures.

Bruno Okokana

CONSEIL INTERNATIONAL DE LA MUSIQUE

Hugues Ondaye remet son mandat en jeu

La 55^e assemblée générale du Conseil internationale de la musique (CIM) qui s'est ouverte le 20 novembre à Brisbane en Australie, devra élire les nouveaux membres du bureau exécutif du CIM. Le Congolais Gervais Hugues Ondaye, qui avait été élu membre il y a deux ans, est arrivé au terme de son mandat. L'élection a lieu demain.

« Durant mon mandat, j'ai bien travaillé au plan continental. Avec les autres, nous avons également beaucoup travaillé, et avons fait avancer de nombreux dossiers. Brazzaville est aujourd'hui le siège du CIM. Nous avons par ailleurs développé des travaux dans plusieurs pays africains. J'ai été assidu à toutes les rencontres du bureau exécutif et à tous les programmes et projets du bureau exécutif. Je crois que j'ai réalisé un bilan assez positif. Mais comme toute œuvre humaine, il y a toujours des imperfections, et on va à une élection avec de l'assurance.

Bref, ce sont les urnes qui vont jouer », a déclaré le candidat de l'Afrique.

Notons que le bureau exécutif du CIM compte neuf places, dont certains sont élus, d'autres cooptés et d'autres encore doivent s'occuper des commissions. Avant de se rendre à Brisbane en Australie, Gervais Hugues Ondaye a pris part à la conférence de Paris en France. Une occasion pour lui de présenter Brazzaville, désignée tout récemment par l'Unesco, première ville créative de la musique en Afrique.

Bruno Okokana

Si à la dernière élection, le candidat de l'Afrique avait battu facilement les candidats européens et américains, cette fois-ci, le combat semble rude. Mais Gervais Hugues Ondaye, se dit confiant.

CHRONIQUE

Le racisme redevient-il à la mode en France ?

Selon une étude suédoise, la France serait l'un des pays les plus racistes d'Europe. Qu'en est-il réellement ? Doit-on s'inquiéter de ce que 22,7% des Français ne veulent pas d'un voisin d'une autre « race » que la leur ?

Établi dans le but de régir la vie des esclaves noirs dans les colonies françaises des Antilles, le Code noir avait institutionnalisé le racisme, justifiant l'esclavage des déportés africains dans les colonies des Antilles et de Guyane. L'esclavage avait été aboli par la Convention en 1794, puis rétabli par Napoléon Ier par une loi du 20 mai 1802, de nouveau aboli en 1815 par ce même Napoléon, puis aussitôt rétabli par la Restauration. En fait, on constate que l'esclavage, resté en vigueur en France jusqu'au décret d'abolition du 27 avril 1848, a enraciné toute une culture qui a eu une longue vie. C'est au cours de cette longue traite négrière que nous avons hérité de termes comme « sale nègre », devenus une marque déposée et applicable à tous les Noirs. Par une suite logique, la colonisation a conduit les Français à se forger une image du nouveau Noir, comme cette photo du nègre colonial avec le slogan « Y a bon Banania ». Certains produits ont ainsi été vendus avec l'image du racisme.

On peut souligner bien d'autres formes de racisme, comme l'antisémitisme, particulièrement fort lors de l'affaire Dreyfus à la fin du XIX^e siècle, puis lors des années 1930 et sous Vichy, mais aussi celui réputé le plus ravageur et le plus meurtrier à l'endroit des Maghrébins, dont le journaliste Fausto Giudice recensait plus de deux cents assassinés lors de crimes racistes et plusieurs centaines d'autres agressés entre 1971 et 1991. De nos jours ne doit-on pas dénoncer un risque d'escalade morbide, tellement le monde politique français aligne dérapage sur dérapage, à l'instar de l'allusion au bruit et à l'odeur de Jacques Chirac, qui s'étendait longuement le 19 juin 1991 sur les supposés désagréments causés par les immigrés en France ; de Brice Hortefeux, qui en parlant des Arabes affirmait : « Quand y en a un, ça va. C'est quand il y en a beaucoup qu'il y a des problèmes » ; Gérard Longuet, sénateur UMP, qui estimait que le socialiste Malek Boutih n'était pas « le bon personnage » pour succéder à Louis Schweitzer à la présidence de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité ? Arguant que le futur président de la Halde devait être issu du « corps français traditionnel » pour aboutir aux caricatures de guenon en allusion à la garde des Sceaux Christiane Taubira.

Tant de dérapages tuent, et la liste est longue. Les termes « Français décomplexés » cachent-ils cette réalité raciste qui refait surface, lorsque l'on évoque Jean-François Copé avec sa fameuse histoire de « pain au chocolat » ? Peut-être que les sanctions ne sont pas assez exemplaires. Dieudonné, interdit de télévision en France, et d'autres, condamnés comme lui pour injures ou propos racistes, continuent à parader dans le paysage audiovisuel français.

La lutte contre le racisme doit commencer par la répression du délit sur le plan légal, car si l'on n'y prend garde on peut s'exposer aux pires vicissitudes que l'humanité ait connues et qui ont conduit aux conflits mondiaux. Il faut se souvenir que les thèses raciales ont été développées en France au milieu du XIX^e siècle, plus particulièrement avec l'influence incontestable de l'Essai sur l'inégalité des races humaines du comte de Gobineau, courant repris et impulsé par Georges Vacher de Lapouge à la fin de ce siècle. On peut également citer des auteurs comme Jules Soury, Georges Montandon et René Martial, qui tentaient au XX^e siècle de fonder l'idéologie raciste sur l'autorité de la science.

Aujourd'hui, les déclarations et incidents racistes concernant les Roms recensés en France ont augmenté considérablement, et même les propos du ministre français de l'Intérieur, Manuel Valls, les considérant inassimilables, ont largement choqué. À tel point que d'aucuns prétendent que l'on revient à un racisme à l'ancienne. Est-ce cela la réelle aspiration des Français du XXI^e siècle ?

Ferréol-Constant-Patrick Gassackys

WWW.AGCCONGO.COM

**ASSURANCES GENERALES
DU CONGO**

A.G.C.S.A

**RESPECTER NOS
ENGAGEMENTS,
C'EST VOUS
RESPECTER**

HAKUNA MATATA!

Faites le
"Coup Double"
Soyez présent dans les Capitales les Plus
Branchées d'Afrique Centrale à travers vos
Guides Pratiques

Éditions Créatives
AKSANTICOM
EDITION

+242 056 027 440
+242 056 021 469
+243 99 46 77 777
+243 99 99 01 823
aksanticom@gmail.com
www.aksanticom.cd



Table de jeux ayant appartenu à l'impératrice Cathérine II au Musée de l'Hermitage à Saint Petersburg



Visite de la salle spéciale contenant les toiles authentiques des peintres : Léonard de Vinci, Raphael, Rembrandt...



Béline Ayessa présente le Mémorial Pierre Savorgnan de Brazza aux responsables du Musée des peuples de l'Orient à Moscou



Béline Ayessa visitant le Musée Ethnographique de Russie à Saint Petersburg



Présentation à Béline Ayessa des objets issus de l'artisanat Russe du XIV^e (14^e) siècle au Musée Ethnographique à Saint Petersburg



Séance de travail entre Béline Ayessa et Aleksey Levykine, directeur général du Musée de l'histoire à Moscou



Présentation du Mémorial par Béline Ayessa aux responsables du Musée d'Ethnographie à Saint Petersburg

LITTÉRATURE

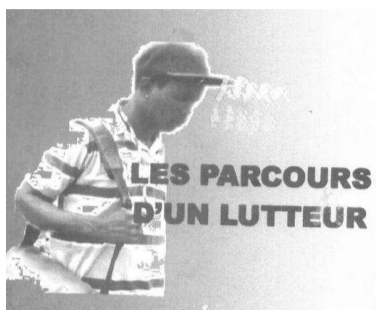
Norbert Biémbédi signe « Les Parcours d'un lutteur »

Premier texte littéraire de Norbert Dyondzé Biémbédi, ce roman relate l'histoire d'un jeune garçon appelé Yénami, connu sous le nom d'Édit-danger. Bagarreur, il rêve cependant de devenir enseignant. Récit de son difficile parcours.

Durant l'enfance de Yénami, tout le village de Mondéro ne parlait que de lui. Il était connu pour sa violence. La lutte sauvage était un exercice dont il ne pouvait se passer ; chaque jour, sa main légère était exercée à la frappe en milieu de jeunes filles : une gifle par-ci, un coup de poing par-là, pour tant il était leur défenseur face à d'autres garçons plus agressifs. Les filles lui obéissaient et étaient constamment à son service.

Le comportement de Yénami ne sortait pas de l'ordinaire. Il le tenait de son milieu composé de gens zélés et réputés dans la lutte. Il était le fils du chasseur le plus connu de la contrée : Manzoka. Son père lui apprenait la force et à s'imposer devant les bêtes féroces que sont les buffles et les panthères. Il les paralysait d'un seul coup de feu.

Malgré ce curriculum vitae élogieux qui inspire la peur, Yénami reçut un jour un soufflet à l'oreille gauche, œuvre d'une fille nommée Gonzaldine. La « baffe » fut suivie de bourdonne-



ments qui durèrent plus d'une minute. Scandalisé par cette attaque, il se fit un défi de relever l'affront et de laver l'opprobre.

Gonzaldine se retrouva avec un œil endommagé à l'issue d'un combat. Yénami est alors traduit en justice et reçoit les reproches de sa cousine Nadine : « *Tu aurais pu éviter cette bagarre si tu étais sage, tu n'avais même pas besoin de recourir à tes muscles pour te défendre. Maintenant que tu as agi ainsi, penses-tu avoir raison devant le tribunal? Ce n'est pas évident avec tout le dommage commis. Efforce-toi de changer; le plus fort c'est celui qui plie devant la raison et la loi. Les actes de méchanceté ne sont jamais applaudis, au contraire ils conduisent leurs auteurs en prison et leur réservent de très mauvais salaires.* »

Sonné par ces sages conseils, Édit-danger décida de bannir la violence et de reprendre des études au sérieux.

Cette détermination lui permit d'être admis au Brevet d'études moyennes et générales (BEMG) et de poursuivre ses études en ville. Les membres de sa famille lui prodiguent des conseils « *Fais de la douleur une leçon de morale et oriente tous tes efforts vers l'excellence* ». Il s'inscrit alors en faculté de lettres à Verdane, l'un des grands secteurs de l'université du martyr Mwenga-Hé, où il fait des études, au terme desquelles il devient enseignant, un professionnel dont la morale se heurte aussitôt aux sollicitations amoureuses d'une élève de sa classe. Son rêve est réalisé parce qu'il devient enseignant de français. Mais le bien-être et la paix demeurent une préoccupation majeure. De bagarreur qu'il était, Yénami devient responsable et s'engage dans la foi.

Une histoire qui pourrait bien avoir des allures d'une autobiographie, comparée au parcours et à la situation actuelle de l'auteur. Norbert Dyondzé Biémbédi est en effet un homme de lettres. Enseignant de français de lycée, il consacre désormais sa vie à Dieu. Il a été député suppléant pendant la onzième législature de 2002 à 2007. « Les Parcours d'un lutteur », 90 pages, est publié aux Éditions ADCLF de Brazzaville.

Rosalie Bindika

NOTRE LIVRE DE LA SEMAINE

« Destin cruel »

Destin Cruel de Ludovic Julien Kodja, paru il y a deux ans dans la collection Tremplin, est un roman captivant qui se lit d'un trait tant son sujet est d'actualité : l'infertilité au cœur d'un couple.

Destin Cruel raconte l'histoire d'un couple d'universitaires sud-africains, Éléonore et Jonathan, qui est confronté au problème de l'infertilité. Ils vont être soumis à la pression de la famille qui pense qu'un enfant est indispensable au bonheur d'un foyer. Une question délicate qui divise les couples, les familles, et entraîne la dissolution des mariages fragiles. La cruauté va s'installer dans le ménage lorsque, enfin, Éléonore est enceinte. Mais elle décède en donnant naissance à l'enfant.

Rebondissement, intrigue, suspense se mêlent dans cette histoire émouvante et forte de 112 pages.

Vendu 10 000 FCFA à la librairie des Dépêches de Brazzaville, ce roman vaut la peine d'être lu. « *Nous le vendons assez bien et je trouve le récit très intéressant. Je n'hésite pas à le conseiller à ceux qui visitent notre librairie* », a déclaré une vendeuse.

Cadre en ressources humaines, Ludovic Julien Kodja est le directeur du centre médico-social évangélique de Mayangui. Destin Cruel est son second roman après Mes larmes coulent en silence, paru en 2005.

Hermione Désirée Ngoma



COMMUNIQUE

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) informe les pensionnés de Brazzaville payés par virement bancaire ainsi que les rentiers, qu'une opération de contrôle physique les concernant se déroulera dans la ville capitale du 02 décembre au 28 décembre 2013.

A cet effet, des équipes de recenseurs passeront à leur domicile. Les intéressés sont priés de se munir des pièces suivantes :

- une pièce d'identité ;
- Un relevé d'identité bancaire ;
- Une copie de la lettre de notification de la pension ou de la rente ;
- Une copie de l'acte de mariage le cas échéant ;
- Une copie de l'acte de décès dans le cas de la pension de survivant.

Les pensionnés payés par virement bancaire et les rentiers ayant changé de domicile sont priés de passer communiquer leur nouvelle adresse à la direction générale de la Caisse.

Les personnes ayant obtenu une procuration d'un pensionné ou d'un rentier se trouvant à l'étranger, devront se présenter à la Direction Générale et se munir, en plus des pièces déjà citées ci-dessus, des documents ci-après :

- Un certificat de vie du pensionné ou du rentier ;
- une attestation de résidence signée par les autorités administratives (Maires ou Préfets) de la ville où réside le pensionné ou le rentier.

Les pensionnés payés par virement bancaire et les rentiers qui ne se seront pas fait contrôler, verront le paiement de leur pension ou de leur rente suspendu.

Le Directeur Général remercie les pensionnés payés par virement bancaire et les rentiers pour leur bonne compréhension.

Fait à Brazzaville, le

Le Directeur Général,

Evariste ONDONGO./-



INVITATION A SOUMISSIONNER NO. HCR/BZV/UAL/IAS/039/2013-pb POUR LA REMISE EN ETAT FONCTIONNEL D'UNE CITERNE

La Représentation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) lance une invitation à soumissionner pour la remise en état fonctionnel d'une citerne entreposée au Lycée Savorgnan de Brazza (Magasin IPHD).

Les données détaillées relatives à l'invitation à soumissionner ci-dessus sont à retirer à l'adresse suivante :

Représentation de l'UNHCR à Brazzaville
Sise au n°6 de la rue du 18 mars 1977
Quartier Mission Catholique "Sacré Coeur" – Centre Ville
(Voir tableau d'affichage et guérite)

La date limite de la réception des dossiers des offres est fixée au 26 novembre 2013 à 12 heures 00.

CPI

La société civile contre le recours aux exemptions de la justice

Elle appelle les États africains à soutenir la CPI lors de la réunion annuelle des États-parties au Statut de Rome.

Dans un document publié la semaine dernière, le groupe de la société civile africaine et des organisations internationales ayant une présence en Afrique ont appelé les gouvernements africains réunis en Assemblée annuelle des États parties au statut de la CPI, à rejeter les exemptions particulières de la loi pour les chefs d'État et hauts fonctionnaires. Ils les ont également exhortés à s'engager à travailler, à développer, et à ne pas limiter la portée de la justice.

La société civile a, en effet, noté que les procédures de la CPI contre Uhuru Kenyatta et William Ruto, qui ont été élus, respectivement, en tant que Président du Kenya et Vice-président, ont généré des critiques infondées contre la Cour. Selon elle, l'Assemblée des États Parties (AEP), qui se tient du 20 au 28 novembre à La Haye intervient à un moment de grands défis pour la CPI en ce qui concerne l'Afrique, y compris les perceptions erronées au sujet des allégations selon lesquelles



Le siège de la CPI, à La Haye

la Cour ciblerait l'Afrique.

Pour ces ONG, les pays africains membres de la CPI devraient rejeter les exemptions spéciales pour les chefs d'État et hauts fonctionnaires. « L'immunité pour les chefs d'État et hauts fonctionnaires devant la CPI est contraire au principe fondamental selon lequel nul ne devrait être au-dessus de la loi », a déclaré le président de l'Association congolaise pour l'accès à la justice (ACAJ), Mè Georges Kapiamba. On ne doit pas, a-t-il poursuivi, refuser la justice aux victimes et leurs familles

parce que leurs bourreaux occupent des postes politiques importants.

Affirmer leur soutien à la Cour

Pour la société civile, le débat général de la session de l'ASP constitue un segment spécial qui offre aux États africains membres de la CPI d'importantes opportunités pour affirmer le soutien à celle-ci pour son rôle de garant de la justice pour les crimes les plus graves. « Les violations des droits de l'homme orchestrées par les membres de gouvernements et les groupes armés non-étatiques

restent l'un des plus grands défis auxquels sont confrontés les populations en Afrique », a déclaré le directeur exécutif de la Commission internationale de juristes-Kenya, George Kegoro. À l'en croire, idéalement, ce sont les tribunaux nationaux qui doivent veiller à la justice pour ces crimes, mais les systèmes judiciaires nationaux en Afrique sont souvent faibles. « Les gouvernements africains devraient soutenir les victimes africaines en réaffirmant l'engagement à la CPI », a-t-il conseillé.

Une justice inéquitable

Dans cette logique, la société civile a noté qu'il était temps de remettre les pendules. « La CPI ne vise pas l'Afrique », a déclaré Angela Mudukuti, avocat au programme de la justice pénale internationale du Centre Litigation en Afrique australe. « La majorité des enquêtes concernant le Mali, la Côte-d'Ivoire, la République centrafricaine, l'Ouganda et la République démocratique du Congo a été demandée par les dirigeants desdits États à la CPI. Nous attendons de ces États qu'ils contre-

disent les fausses informations persistantes et la perception erronée de la Cour », a-t-il noté.

Par ailleurs, ces ONG reconnaissent, néanmoins, qu'il y a deux poids deux mesures dans l'administration de la justice internationale qui doit être rectifié pour assurer la justice partout où des crimes graves sont commis. « Certains États les plus puissants n'ont pas rejoint la Cour et le Conseil de sécurité des Nations unies a utilisé son pouvoir de renvoyer certaines situations à la CPI de manière incohérente », ont-elles fait remarquer. « La portée de la CPI a besoin d'être améliorée et étendue, mais la justice ne devrait pas être refusée en Afrique, car il n'est pas encore possible partout », a déclaré le coordonnateur national au Projet d'aide à la défense juridique du Nigeria, Chinonye Obiagwu. Pour lui, en outre, tous les États membres de la CPI devraient démontrer leur engagement pour la portée universelle de justice en soutenant activement les appels à la justice partout où les pires crimes sont commis, comme le soutien à l'appel pour la justice en Syrie.

Lucien Dianzenza

DÉVELOPPEMENT

La diversification économique par le commerce

La faiblesse des échanges régionaux contribue à la dépendance des économies africaines à l'exportation d'un petit nombre de produits miniers.

Selon un rapport de la Banque mondiale (BM) intitulé « Women and trade in Africa : realizing the potential », le continent offre beaucoup d'opportunités sur ce plan, et la femme peut aider à développer le potentiel commercial encore inexploité. Ce rapport publié le 20 novembre a mis en exergue le rôle important des femmes dans le commerce en Afrique. En effet, la majorité de petits agriculteurs sont en fait des agricultrices. Un phénomène qui se vérifie même en RDC. Elles se distinguent ainsi dans les produits de base, dont le maïs, le manioc, le coton et le riz. Ces femmes se heurtent malheureusement à de multiples obstacles pour accéder au marché mondial. Le premier obstacle sérieux aux échanges régionaux est la présence des barrières frontalières très contraignantes. Selon le rapport, des centaines de milliers de femmes traversent chaque jour les frontières pour fournir des biens et services. Ce commerce paie forcément, car il consiste simplement à faire des prospections commerciales dans des régions où les produits ciblés sont bon marché, afin de les écouler là où l'offre est déficitaire. Mais leur contribution aurait pu être encore meilleure, car ces barrières pèsent lourdement sur les activités et entreprises féminines. Cette situation a pour effet d'encourager le glissement vers l'informel. Au pire, elles condamnent ces femmes à ne pas accéder à des financements, à l'information et aux réseaux capables de les aider à développer leurs activités. Pour rentabiliser un secteur aussi crucial, le rapport a jugé d'abord indispensable que les pays du continent reconnaissent à sa juste valeur l'importance des échanges

commerciaux dans la réduction de la dépendance aux mines et d'autres défis non moins stratégiques, comme la sécurité alimentaire. À travers cette reconnaissance, c'est tout le rôle primordial de la femme qui doit être réaffirmé. Les gouvernants s'assureront que "les règles et réglementations qui encadrent les échanges soient plus claires, transparentes et consultables aux frontières". Enfin, ils faciliteront aussi les documents nécessaires et les exigences réglementaires. Dans un continent en proie à une montée inquiétante de la pauvreté, ce défi permet d'envisager l'avenir avec une certaine sérénité.

En effet, les plus vulnérables d'entre les femmes tireront le plus grand bénéfice de cet assouplissement des formalités. Comme l'atteste le rapport, il ne fait aucun doute que le petit commerce transfrontalier repose essentiellement sur les femmes. Outre la montée du commerce, cet allègement du dispositif frontalier aura d'autres effets directs et indirects, notamment la création des emplois et la baisse des discriminations hommes/femmes. Néanmoins, les auteurs du rapport ont noté avec satisfaction que les gouvernements et leurs partenaires au développement travaillent dans le sens de faciliter les échanges commerciaux, d'augmenter la productivité dans les secteurs exportateurs et d'améliorer la compétitivité. L'obligation de résultats devrait nécessairement conduire à des efforts pour arriver à cibler la femme dans ces actions régionales concertées. Des problèmes concrets appellent des solutions durables, notamment le harcèlement physique aux frontières, la confiscation des marchandises, le manque d'accès à des réseaux commerciaux et à des acheteurs stables et les obligations familiales.

Laurent Essolomwa

DÉTOURNEMENT DES APPELS TÉLÉPHONIQUES ENTRANTS

Des opérateurs télécoms véreux démasqués

Le fait qu'on ait découvert chez les fraudeurs des stocks impressionnants de cartes SIM trafiquées de tous les opérateurs mobiles ne fait pas douter sur leur complicité.

C'est sans relâche et de manière soutenue que Typhon Kin-Kiey Mulumba mène avec brio la lutte contre la criminalité téléphonique en procédant au démantèlement des réseaux maffieux. L'intention clairement affichée par son ministère est de faire recouvrir au Trésor public ce qui lui est dû. Ses équipes, en synergie avec les forces de sécurité ont réussi à mettre la main sur de nombreux inciviques qui opèrent dans ce secteur en manipulant à leur guise les appels internationaux entrants grâce à des équipements sophistiqués.

Dans un rapport dressé par ses ser-

vices spécialisés et dont le ministre des Postes, télécommunications et nouvelles technologies de l'information et de la communication (PT-NTIC) a rendu compte le vendredi 22 novembre, il est clairement établi que les minutes internationales entrantes telles que déclarées par les opérateurs ont été minorées pour le besoin de la cause. Kin-Kiey Mulumba s'est du reste plaint de ce comportement antipatriotique cristallisé autour d'une fraude qui, depuis près de dix ans, aura fait perdre à la République des sommes faramineuses. De quoi tomber à la renverse lorsqu'on sait que le Trésor public se contentait de la portion congrue en enregistrant des paiements de l'ordre de 20 millions de minutes d'appels internationaux entrants par mois. Il a fallu que des plate-

formes de surveillance neutres installées à l'étranger fourrent leur nez dans ce dossier pour que le pot aux roses soit enfin découvert. C'est plutôt 120 millions de minutes d'appels internationaux qui, chaque mois, étaient canalisés en direction de la RDC.

Et le ministre de faire remarquer que depuis l'amorce de la campagne lancée contre cette mafia téléphonique, il a été constaté une augmentation du volume de minutes internationales entrantes. Moralité : on est passé de 20 millions à plus de 42 millions du nombre des minutes engrangées. Il n'a pas manqué de s'interroger sur l'attitude des opérateurs du secteur qui, non seulement, ne sont pas transparents, mais aussi, ne coopèrent pas suffisamment avec son ministère pour éradiquer ce fléau.

En effet, il est connu que cette mafia communément appelée « Sim-Box » fonctionne grâce à une connexion Internet et des cartes SIM qu'on acquiert chez les opérateurs de téléphonie mobile. Les pirates faisaient ainsi apparaître les appels venant de l'étranger comme émis à partir de la RDC. Le fait qu'on ait découvert chez les fraudeurs des stocks impressionnants de cartes SIM trafiquées de tous les opérateurs mobiles ne fait pas douter sur leur complicité, se convaincre le ministre. Les cartes Sim frauduleuses saisies chez les maffieux proviennent, entre autres, des opérateurs Orange (avec 972 cartes Sim), Vodacom (967 cartes Sim), Tigo (544 Sim), Africell (507 Sim box), Airtel (125 sim).



Le ministre des PT-NTIC, Typhon Kin-Kiey Mulumba

Alain Diasso

ENVIRONNEMENT

La Perenco sommée de dépolluer Moanda

Dans sa recommandation, le Sénat sollicite de cette société notamment d'investir dans le respect des normes environnementales et de décontaminer le sol et les eaux de cette cité côtière.

Le Sénat congolais a adopté, le 20 novembre, les recommandations de la commission d'enquête sur la pollution de la cité côtière de Moanda, dans le Bas-Congo, suite à l'exploitation pétrolière. Dans ses grandes décisions, la chambre haute du Parlement a notamment recommandé à la société pétrolière, d'investir dans le respect des normes environnementales et de décontaminer le sol et les eaux de cette cité. De l'avis du président de cette commission, Flore Mosendu, cité par radiokapi.net, il faudrait que cette société s'attèle immédiatement à la décontamination aussi bien du sol que des eaux, « parce que le niveau d'acidité constatée est très élevé ». « La présence d'hydrocarbure est hors norme aussi », a-t-il fait remarquer.

Se conformer aux normes

Flore Mosendu a, de ce fait, demandé aux autorités d'amener la Perenco à assumer ses responsabilités pour le maintien de l'écosystème dans cette cité de la province du Bas-Congo. Des analyses effectuées par les enquêteurs du Sénat ont affirmé que le gaz constitue l'élément critique de cette pollution. « Il dégage un gaz qui est nocif et cancérigène », a témoigné Flore Mosendu à la radio onusienne. Ce qui a amené



Un site de Perenco, à Moanda/ crédits photos CCFD-Terre Solidaire

cette commission sénatoriale à exiger également de Perenco, de conformer aux normes environnementales avec le système de traitement qu'elle est en train de mettre en place (retraitement du sol souillé d'hydrocarbures).

Cette pollution de la cité de Moanda, note-t-on, a été, en son temps, dénoncée par plusieurs autorités. Il y a quelques années, le député national élu de Kasangulu, dans le Bas-Congo, Jean-Claude Vuemba, s'est même proposé avec la population de cette cité de porter plainte auprès des instances internationales contre Perenco. Mais, tout ne se serait arrêté qu'avec l'annonce de cette volonté.

Dans son rapport, le CCFD-Terre Solidaire se serait même appuyé sur une étude de cas en RDC et a dénoncé l'impunité de l'entreprise Perenco et la responsabilité des États face aux impacts sociaux, environnementaux et fiscaux de l'exploitation pétrolière. Perenco,

note-t-on, est un groupe franco-britannico-bahamien. Il est l'un des plus gros groupes pétroliers indépendants avec une production mondiale de deux cent dix mille barils de pétrole par jour. Mais, le cas de sa concession en RDC, avec ses filiales Perenco Rep (onshore) et MIOC (offshore) serait emblématique de ce que dénonce la campagne du CCFD-Terre Solidaire en matière d'investissements internationaux: opacité, impunité des entreprises concernées, atteintes à l'environnement et aux droits des populations, retombées négligeables pour le développement.

Alors que la conclusion de l'enquête du Sénat a noté qu'en 2008, des élus et des ONG avaient également dénoncé la pollution de la ville de Moanda, l'enquête menée par cette équipe du Sénat a démontré que la situation n'a guère changé.

Lucien Dianzenza

RAPPORT DE L'ONU 2013

La création de l'emploi, un épineux problème pour les pays les moins avancés

Le programme de Nations unies pour le développement (PNUD) vient de rendre public le rapport 2013 sur les pays les moins avancés (PMA). Ce rapport publié chaque année par la conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), a pour thème, cette année, une croissance créatrice d'emplois pour un développement équitable et durable.

Présenté par Jean-Paul Boketshu, économiste au PNUD, ce rapport indique que les pays les moins avancés sont confrontés au problème de création d'emplois. À cela s'ajoute une démographie galopante. En dépit de la croissance économique rapide depuis 2000, souligne Jean-Paul Boketshu, la création d'emplois dans les pays les moins avancés a été décevante. « Si les pays les moins avancés ont enregistré une croissance relativement élevée de leur produit intérieur brut de 2002 à 2008, ce progrès économique ne s'est pas traduit par la création d'emplois dans les mêmes proportions ». « Les pays, dont la croissance du produit intérieur brut a été la plus forte ont plutôt créé moins d'emplois que les autres », révèle le rapport qui ajoute en outre que les pays les moins avancés font face à un véritable problème démographique. Leur population globale, dont environ 60% est âgée de moins de vingt-cinq ans, devrait doubler d'ici à 2050 pour atteindre le cap de 1,7 milliard de personnes.

Cette forte démographie va augmenter le taux de chômage dans ces pays. Pour pallier cette situation, le rapport propose que les pays les moins avancés puissent créer autour de nonante cinq millions d'emplois d'ici à la fin de la décennie et encore cent soixante millions d'emplois dans les années 2020.

Pour gagner le pari de la création des emplois, les pays les moins avancés sont invités à adopter de nouvelles politiques « afin de promouvoir le développement des capacités productives de façon à obtenir une croissance riche en emplois ». Les politiques nationales, recommande le rapport, devraient encourager la transformation structurelle de l'économie pour créer des secteurs d'activité nouveaux et plus modernes capables de procurer de meilleurs emplois et améliorer la productivité et les revenus du travail dans les secteurs traditionnels.

Au-delà de la participation du secteur privé dans la création d'emplois, le rapport souhaite que l'État lui-même puisse contribuer à la création des emplois directement ou indirectement en particulier dans les premières étapes du développement.

Aline Nzuzi

JOURNÉE MONDIALE DES TOILETTES

Près de 4000 villages et 1.100 écoles déclarés assainis en RDC

Résultat d'un partenariat à long terme, ce programme a été mis en place depuis début 2006 grâce à l'appui financier de l'Unicef, auquel s'est jointe la coopération britannique.

Pour la première fois, la communauté internationale a commémoré le 19 novembre la journée mondiale des toilettes. À Kinshasa, cette journée a été également festive au regard des résultats accomplis grâce à la mise en place, depuis 2006, du programme "village et école assainis" en RDC, piloté respectivement par le ministère de la Santé publique et celui de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel (EPSP). « Cette journée donne une visibilité sur le droit fondamental à l'assainissement... Nous célébrons chaque ménage, chaque parent et chaque enfant qui s'est engagé à adopter les bonnes pratiques liées à l'eau, l'hygiène et l'assainissement », a déclaré, à cette occasion, la représentante adjointe de l'Unicef en RDC, Sylvie Fouet. Quatorze villages et dix-sept écoles du quartier Kimpoko ont atteint le statut "assaini", en plus de 3.481 villages et 1.069 écoles déjà assainis depuis le début du programme en 2006. Ce programme a permis à près de deux millions de personnes d'avoir accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement.

En effet, la coopération britannique qui s'est jointe à ce programme a annoncé un nouveau financement de 130 millions de dollars américains pour les six prochaines années afin d'améliorer l'impact

du programme à grande échelle. « Ce financement permettra d'accélérer, de manière significative, les progrès des onze provinces du pays dans l'atteinte des objectifs 4,5 et 7 du millénaire pour le développement », a rassuré Sylvie Fouet qui reste confiant quant à l'implication de la communauté, des autorités locales et de la société civile pour que le programme atteigne davantage de résultats concrets et durables.

Encore des efforts

Depuis 2006, le programme "villages et écoles assainis" a permis à plus de 2.1 millions de personnes et plus de 560.000 élèves d'avoir accès à des latrines hygiéniques. L'enquête MICS 2010 a démontré que près de 61 millions de Congolais n'ont pas accès à un assainissement amélioré, soit 86% de la population au niveau national et 96% dans les zones rurales ou périurbaines. Ce problème est à la base de graves conséquences sur la santé au niveau de la communauté. « Plus de deux millions d'enfants de 0 à 59 mois souffrent de la diarrhée, due en partie au manque d'assainissement de base. Et le choléra, dont les chiffres grimpent de façon préoccupante avec l'arrivée de la saison des pluies, est une illustration du lien direct existant entre la survie et l'assainissement amélioré », a-t-elle indiqué. Au 31 août 2013, la RDC a enregistré 21.264 cas de choléra dont 381 décès.

Gypsie Oïssa Tambwe

FONDATION CHIRAC

Le prix pour la prévention des conflits remis à Denis Mukwege

La cérémonie s'est déroulée ce jeudi 21 novembre au musée du Quai Branly à Paris, en présence du président français François Hollande et de l'ancien président Jacques Chirac.

Denis Mukwege a reçu ce prix des mains de Claude Chirac, fille de l'ancien président de la République française.

Aux côtés du médecin congolais, l'organisation « Femmes Africa Solidarité » (FAS) a obtenu le prix spécial du jury de la Fondation Chirac. FAS a été créée par Bineta Diop en 1996 et vise à promouvoir et à renforcer le rôle de la femme dans la prévention et la gestion des conflits armés en Afrique ainsi que dans la consolidation de la paix. Elle mène à la fois des actions de plaidoyer fortes et un travail de terrain sans relâche. C'est depuis le mois d'octobre dernier que Denis Mukwege a été désigné Lauréat du prix de la Fondation Chirac pour la prévention des conflits. Le jury du prix de la Fondation Chirac a décidé de récompenser son action en faveur des femmes victimes de viol dans les conflits armés.

Chaque année, la Fondation Chirac réunit un jury international et un comité d'experts pour sélectionner les lauréats du prix. Le jury est composé de personnalités ayant œuvré pour la paix. Les membres choisissent des lauréats pour l'exemplarité et l'urgence de leur action. Cette année, le jury présidé par Jacques Chirac a rassemblé des personnalités comme Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'ONU de 1992 à 1996; Michel

PRIX DE LA FONDATION CHIRAC
POUR LA PRÉVENTION DES CONFLITS



Denis Mukwege est lauréat du Prix de la Fondation Chirac depuis octobre dernier

Camdessus, directeur général du Fonds monétaire international de 1987 à 2000; Joaquim Alberto Chissano, président de la République du Mozambique de 1986 à 2005; Alain Juppé, ancien Premier ministre et ancien ministre des Affaires étrangères; Federico Mayor, directeur général de l'Unesco de 1987 à 1999; Simone Veil, ancien ministre d'État et membre de l'Académie française et Andrea Riccardi, fondateur de la communauté de Sant'Egidio, Université de Rome 3 et Ministre de la Coopération internationale et de l'Intégration en Italie.

Docteur honoris Causa de l'UCL

Le gynécologue obstétricien congolais obtiendra, le 3 février prochain, le titre de Docteur Honoris Causa de l'université catholique de Louvain (UCL), indique lalibre.be. En dehors du médecin congolais, l'UCL attribuera aussi sa distinction honorifique à

Lawrence Lessig, spécialiste de la propriété intellectuelle sur internet, et à Jigme Thinley, ancien Premier ministre du Bhoutan. L'université catholique de Louvain a décidé d'honorer ces trois personnalités pour leur anti-conformisme porté par des valeurs de liberté, respect et audace, ainsi qu'une même volonté de placer l'individu au cœur des préoccupations de la société.

Les distinctions continuent donc de s'accumuler pour Denis Mukwege. Ce dernier compte à son palmarès le prix Right Livelihood 2013, considéré comme le prix Nobel alternatif, le prix des droits de l'homme de la France; le prix Olof Palme et le prix des droits de l'homme des Nations unies; le prix Van Goedart aux Pays-Bas ainsi que trois prix reçus en Belgique en 2011, à savoir le prix Jean-Rey, le prix Roi-Baudouin et le prix de paix de la ville d'Ypres.

Patrick Kianimi

DIVISION I

La Fécofa déconsidère le recours de DCMP

L'instance faîtière du football de la RDC a réservé une fin de non-recevoir au recours des Immaculés de la capitale à propos du forfait qui leur a été infligé par la Linafoot. La Fécofa a ainsi rejeté l'appel du DCMP juste au niveau de la forme.



Forfait maintenu contre le DCMP par la Fécofa

La Fédération congolaise de football association (Fécofa) a rejeté, le jeudi 21 novembre 2013, l'appel du Daring club Motema Pembe (DCMP). Le team vert et blanc de Kinshasa était allé en évocation auprès de l'instance nationale de football, après le forfait que lui a infligé la Ligue nationale de football (Linafoot) suite aux incidents survenus lors du match de la quatrième journée du championnat national de football -Division 1- entre DCMP et Sanga Balende de Mbuji-Mayi. Selon le communiqué de la Fécofa répondant au recours, « la procédure en la matière n'a pas été respectée conformément à la disposition de l'article 278 des

régléments généraux et sportifs de la Fécofa qui impose que toute évocation, revête, le visa de l'Entité d'appartenance du club. Suite à cette insuffisance, le comité Exécutif a purement et simplement rejeté cette évocation ». Le communiqué de l'instance faîtière du football congolais porte le sceau du secrétaire général Grégoire Badi Ediba Elonga. L'on rappelle que la Linafoot a donné un forfait au DCMP, lui imputant la responsabilité de la coupure du courant électrique qui a plongé une partie du stade dans l'obscurité alors que la partie était à moins de cinq minutes de la fin

du temps réglementaire. Par ailleurs, la Linafoot avait suspendu pour trois mois le secrétaire sportif du DCMP, Georges Kibanda. Le président de coordination intermédiaire du DCMP, Vidier Tshimanga Tshipamba avait qualifié cette mesure de la Linafoot d' "injuste, injustifiée, non fondée et corrompue". Et il avait menacé de retirer le club du championnat national de football s'il ne trouvait pas gain de cause. Notons qu'en cinquième journée, Shark XI FC est l'adversaire du DCMP le dimanche 24 novembre au stade des Martyrs de Kinshasa.

Martin Enyimo

TAEKWONDO

Les championnats nationaux se tiendront à Mbandaka

Les championnats nationaux de Taekwondo vont se dérouler du 29 novembre au 5 décembre, à Mbandaka dans la province de l'Équateur, apprend-on.

Les préparatifs de cette compétition nationale, indiquent des sources proches de la Fédération congolaise de taekwondo (Fécot), vont bon train ; actuellement, l'accent est mis sur les moyens de la restauration et de l'hébergement des délégations des neuf provinces attendues à Mbandaka.

Les neuf provinces participantes sont la ville-province de Kinshasa, le Bas-Congo, le Bandundu, le Nord-Kivu, le Kasai oriental, le Kasai occidental, l'Équateur, la Province Orientale et le Katanga. C'est au plus tard le 28 novembre que toutes ces provinces doivent rejoindre Mbandaka, avant la pesée des athlètes fixée au 29 novembre dans la matinée.

Le coup d'envoi du tournoi avec des combats est prévu dans l'après-midi du 29 novembre.



Les taekwondo'ins de la RDC

Ces championnats nationaux se tiennent trois mois après la 2^e édition de l'open de Kinshasa organisé au terrain annexe du stade des Martyrs de la Pentecôte, à Kinshasa.

M.E.

VIE EN CLUB

L'entraîneur Epoma remplace Lokose dans Rojolu

La valse des entraîneurs se poursuit au sein des clubs engagés au championnat national de football. Après l'arrivée du technicien congolais Guy-Roger Limolo dans Dauphins Noirs de Goma au Nord-Kivu, l'on apprend que François Epoma Bolenge vient de reprendre le tablier rendu par l'ancien international Lokose Epangala au sein du staff technique du Sporting club Rojolu (Romelu et Jordan Lukaku) de Kinshasa.

Ce club est tuteuré par Roger Lukaku, ancien international congolais du Daring Club Motema Pembe et de Seraing en Belgique et père de l'attaquant international belge de souche congolaise Romelu Lukaku actuellement à Everton en Angleterre. Lokose a été limogé pour insuffisance de résultats. En effet, Rojolu qui est en sa deuxième saison à la Division 1 est actuellement dernier de son groupe avec seulement un seul point glané à l'issue de la quatrième journée du championnat. L'équipe n'a fait match nul qu'avec l'US Tshinkunku au stade des Jeunes à Kananga lors de la deuxième journée. Outre ce résultat assez honorable, les protégés de Roger Lukaku ont été battus (0-1) par Daring Club Motema Pembe en première journée, au terme pourtant d'une rencontre assez équilibrée. Rojolu a ensuite courbé l'échine (0-1) face à Shark XI FC en troisième journée, avant de subir la loi de Lubumbashi Sport (0-2) en quatrième journée. Cette troisième défaite a été de trop pour Lokose qui a finalement été remercié.

Le coach Epoma va donc faire face au même défi du résultat. Avant Rojolu, Epoma venait de Sanga Balende où il avait été poussé à la sortie de manière assez rocambolesque. Car le président de Sanga Balende, Alphonse Ngoy Ka-

sanji, a fait signer l'Ivoirien Bruno Blas sans avoir résilié le contrat d'Epoma qui n'avait coaché que quelques rencontres du club au cours de la saison 2013-2014 avant que la Linafoot n'ait arrêté le match à la fin de la phase aller. Mais avant Sanga Balende, Epoma s'était occupé du staff technique du Daring Club Motema Pembe où il avait imprimé sa philosophie du jeu de conservation de balle. C'est à juste titre qu'il avait été surnommé toro. Mais en mai 2013, il avait démissionné alors que le club traversait une grande crise au niveau du staff dirigeant. Entraîneur diplômé UEFA B en Belgique, Epoma Bolenge (né le 20 février 1956) est connaisseur du football kinois, lui qui avait déjà entraîné Les Stars, une formation de feu président Pathy Mungomba. Il a aussi été sélectionneur adjoint des Léopards U23 lorsque Christian N'Sengi était sélectionneur.

Comme joueur, François Epoma a été de la grande époque de l'AS Bilima de Kinshasa dans les années 1980, avant de partir en Europe en 1986 où il a joué à Niort (D2 en France) avec avec Abédi Pelé, à Orléans (D2 France), Châteaudun (D3 France) et Boulogne (D4 France). Ensuite, il s'est retrouvé en Belgique, précisément à Scup de Jette, Le hulpe, White Star Woluwe et au FC Brussels-Molembeck. « Pendant que je jouais, je préparais également mes diplômes d'entraîneurs. Ainsi j'ai obtenu mon certificat d'animateur en 87, mon diplôme d'Initiateur en 88 et enfin le Brevet d'État d'Education Sportive ainsi que le premier degré UEFA en 1989. ». On attend voir sa marque dans Rojolu.

M.E.

DIVISION 1-5^e JOURNÉE

Don Bosco crucifie Makiso en match avancé

Le CS Don Bosco a enregistré sa deuxième victoire en quatre matchs livrés au championnat national de football.

Les Salésiens de Lubumbashi ont écrasé les joueurs de Makiso de Kisangani, le mercredi 20 novembre au stade TP Mazembe de Lubumbashi, par quatre buts à zéro, en match avancé de la cinquième journée de la

Division 1. Les joueurs du coach Andy Magloire Futila ont rapidement pris les choses en main, en ouvrant le score dès la 3^e minute du jeu par l'international Trésor Ilunga Kayanda qui marquait son retour parmi les titulaires depuis le début du championnat. Ensuite, c'est le jeune Tardeli Ilunga qui a doublé la mise à la 34^e minute.

À la pause, les Salesiens disposaient déjà d'une avance assez confortable de deux buts à zéro face à la modeste formation de Makiso de la Province orientale qui fait un début de saison peu flatteur. Don Bosco a inscrit deux autres buts par le biais de l'international espoir Chavda Maisha à la 63^e minute et Landu Miyete à la 83^e minute. Avec ce succès, l'équipe dirigée par

Champion Katumbi occupe la quatrième place du groupe A (devancé par Mazembe, Nika de Kisangani et FC MK de Kinshasa), avec six points en quatre matchs livrés (deux succès sur Elima et Makiso et deux revers face à Mazembe et FC MK), sept buts marqués et six buts encaissés. Elle améliore du coup son goal différence qui passe de -3 à +1. Le match entre Mazembe et Nika de la 5^e journée programmé le 21 novembre a évidemment été reporté à une date ultérieure. La suite de la 5^e journée est prévue pour les samedi 23 et dimanche 24 novembre sur différents stades du pays.

M.E.



Les joueurs de Don Bosco de Lubumbashi

INSTITUT FRANÇAIS

Appel à projets pour deux spectacles de danse

Lancé avec la publication de son actuel agenda et en cours jusqu'au 20 décembre, cet appel concerne une création « de danse contemporaine » et une autre « de danse urbaine dans l'optique de sa programmation 2014 », a fait savoir le centre culturel français de Kinshasa.

Pour participer, a indiqué la Halle de la Gombe à l'intention des artistes intéressés, il faut « remettre un DVD au secrétariat de l'Institut français (IF) de Kinshasa avec un extrait d'au moins 10 minutes de votre création ». Et d'ajouter : « Il vous faudra aussi remplir la fiche de renseignement qui vous sera

remise lors du dépôt de votre support ».

Ce simple préalable s'accompagne d'une indication fondamentale tout aussi simple : « Prière de vous assurer du bon fonctionnement du support qui devra être de qualité convenable ». Chorégraphes et danseurs ont encore près d'un mois pour répondre à cet appel à projet qui court « jusqu'au 20 décembre 2013 ».

Si l'Institut français (IF) a clairement déterminé au préalable le genre de spectacle de danse qu'il recherche, il est en quête d'une pièce contemporaine et une urbaine, il laisse néanmoins la liberté du choix du thème

aux artistes. Quant au nombre de danseurs, il est fixé à « huit au maximum », pour un spectacle d'une durée estimée à une « heure maximum ».

Le meilleur groupe dans chaque genre obtiendra comme prix, « huit jours de résidence à la Halle de la Gombe pour finaliser sa création », promet l'IFC. Période à l'issue de laquelle il aura droit à « une production à la Halle de la Gombe dont la date restera à déterminer avec les gagnants ». Cela revient à dire qu'« un spectacle de chaque discipline sera sélectionné et produit à la Halle de la Gombe courant 2014 ».

Nioni Masela

AFFAIRES

Les entrepreneurs français intéressés à travailler avec le Congo

Une mission commerciale du club d'entreprises Bordeaux Afrique a séjourné à Pointe-Noire du 22 au 24 novembre en vue d'échanger avec des entrepreneurs congolais dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant.

La délégation française, composée d'entrepreneurs évoluant dans différents secteurs (froid, climatisation, liqueurs et vins, industrie du bois, instrumentation médicale, énergie solaire) est conduite par Alain Taris, président du club d'entreprises Bordeaux Afrique. « Nous souhaitons créer et développer des relations de partenariat entre les entreprises de Bordeaux et d'Aquitaine et les entreprises de Pointe-Noire et Brazzaville. Nous échangeons souvent mais il nous a paru nécessaire de créer une mission d'affaires pour concrétiser certains projets. Notre souhait est d'établir des contrats de partenariats gagnant-gagnant pour les



Rencontres B to B à la chambre de commerce de Pointe-Noire (© Adiac) entreprises congolaises et pour nos entreprises de manière à pouvoir travailler dans la durée. On est là pour créer des affaires à long terme et que celles-ci bénéficient aux deux parties. Cette vi-

vestisseurs étrangers. »

Des rencontres B to B (business to business) ont été organisées à la chambre de commerce de Pointe-Noire au cours desquelles hommes d'affaires français et congolais ont discuté en tête-à-tête de l'amorce d'un partenariat à venir.

Le Dr Jean-Marie Claver Nakahonda, pédiatre et promoteur de la clinique Mères-Enfants, a déclaré, après son entretien avec le représentant du groupe Inter Équipement, fabricant et exportateur d'équipement médical et de laboratoire : « Nous avons rencontré le représentant de la société qui est basée à Bordeaux et qui fabrique de l'instrumentation médicale, chirurgicale et d'imagerie. Nous allons travailler ensemble. En fonction de la qualité et des prix proposés, nous allons voir si on peut établir un partenariat. » Durant les trois jours de son séjour à Pointe-Noire, la mission du club d'entreprises Bordeaux Afrique a rencontré l'Association Pointe-Noire industrielle, dont le but essentiel est d'appuyer les très petites entreprises, les petites et moyennes entreprises et les petites et moyennes industries. Elle a également été reçue par le consul général de France, l'Union patronale et interprofessionnelle du Congo, le président de la chambre de commerce, d'industrie, d'artisanat et des métiers de Pointe-Noire.

Une visite touristique au musée Mâ Loango, sur la piste des caravanes et dans les gorges de Diosso a clôturé ce séjour dans la capitale économique.

Après Pointe-Noire, la mission se rendra à Brazzaville puis à Kinshasa.

Hervé Brice Mampouya

HUMEUR

Quand les radios locales s'écartent de leurs fonctions prioritaires

C'est un constat : au lieu de bâtir leurs grilles de programmes sur des émissions ayant pour finalité d'amener les populations à participer massivement au développement socioéconomique et socioculturel du pays, certaines radios sont devenues des instruments de vacarme et d'ethnocentrisme.

En réalité, ces radios sont ce que veulent en faire leurs propriétaires, et ainsi, sans peut-être s'en rendre compte, s'écartent-elles petit à petit de leurs fonctions médiatiques. Il suffit de sillonner nos sous-préfectures et préfectures et écouter ce qu'elles diffusent : des émissions, qui le plus souvent n'ont rien à voir avec la grille standard des radios locales qui est celle d'informer, éduquer, distraire et participer au processus de développement de la contrée. Ces radios dites de proximité cessent de l'être en devenant autre chose que cela.

Et pourtant ces radios ont un atout incontestable, celui de parler la langue de la contrée afin que les émissions d'intérêt local et national soient bien suivies et bien comprises par une population souvent analphabète. Oui, la radio informe, éduque, distrait, mais ces radios sont plus des instruments de distraction et de diffusion d'émissions alimentant des haines tribales. Elles sont pour la plupart précipitamment créées lors d'événements, notamment à la veille de campagnes électorales, et vite fermées après quelques mois par manque de conviction médiatique, ou par déficit d'émissions nodales constituant le vrai centre de gravité d'une radio locale, dite de proximité.

Alors, voici la question que l'on se posera : à quoi bon créer une radio dans une localité si celle-ci n'a pas pour mission essentielle de contribuer à la formation de l'opinion locale sur des questions d'intérêt général ? Ces prétendues radios locales sont le plus souvent identifiées à travers des constats objectifs faits par leurs propriétaires, et elles deviennent donc un instrument de propagande. Et l'on remarque que si la contrée a une diversité de dialectes, le plus utilisé reste celui de son propriétaire, les autres sont comme laissés pour compte. C'est de l'ethnocentrisme médiatique.

Dans les quartiers de nos villes, certains acteurs ont voulu expérimenter ces actions en créant des radios, mais malheureusement ils sont tombés dans leurs propres pièges, et ces radios n'ont vécu que le temps d'une rose par manque d'ambition médiatique bien définie. Or la radio ne devrait pas avoir comme principe la propagation d'idéaux tribaux, elle est un instrument de formation d'une saine opinion sur des sujets sociaux, économiques, politiques, éducatifs, culturels, sportifs, et bien d'autres, œuvrant pour l'épanouissement à la fois de l'homme lui-même et du pays.

Ces radios locales devraient s'identifier aux radios communautaires afin de participer au processus de développement local en facilitant les prises de décision tenant compte des limites et contraintes identifiées qui entravent ledit processus. Une radio locale digne de ce nom peut faire prendre conscience aux populations de tares socioculturelles qui sont des obstacles au développement. La création de ces radios tend à devenir une mode, c'est par snobisme qu'elles sont créées, et sans ambitions communicationnelles définies.

Dans cet océan de médias locaux présentant des tableaux teintés d'ambitions éloignées des fonctions normatives d'une radio locale, il y en a bien qui sortent la tête de l'eau et s'efforcent d'amener les populations de la contrée à participer au processus de développement à travers une grille de programmes bien choisis, avec des émissions en vernaculaire suscitant une grande adhésion populaire. C'est de ce genre de radios locales que le pays a besoin.

Faustin Akono

site est le début d'un partenariat gagnant-gagnant », a-t-il expliqué. Pour Henri Dimi, conseiller économique et commercial à l'ambassade du Congo en France, « cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la coopération décentralisée. Elle a été rendue possible à la suite d'une visite à Bordeaux au cours de laquelle nous avons travaillé avec le club à qui j'ai présenté les potentialités du Congo et son environnement propice aux affaires. Cette mission inaugure un partenariat avec les entreprises d'Afrique centrale puisque le club, qui compte près de quarante entreprises, est déjà présent en Afrique de l'Ouest. Les entrepreneurs français sont satisfaits des contacts amorcés ici et très intéressés à travailler avec le Congo. Il y a même des entreprises qui veulent s'installer au Congo au regard des avantages que le gouvernement veut accorder aux in-

HANDBALL

Casimir Molongo en formation à Kinshasa

Ce stage de formation organisé par la Confédération africaine de handball (Cahb) en collaboration avec la fédération internationale de la discipline se déroule du 24 novembre au 1er décembre à Kinshasa en République démocratique du Congo. Il s'inscrit dans le cadre du programme d'activités de la Cahb.

En attendant la nomination du directeur technique national par la Fédération congolaise de handball (Fécohand), Casimir Molongo, ancien entraîneur des Diables rouges a été choisi pour participer au stage de Kinshasa. Cette formation d'une semaine permet à la Cahb d'informer et de former les techniciens africains sur les nouvelles règles et techniques de la discipline en

vue de rendre plus performantes, les équipes nationales de leurs pays respectifs.

Cette formation se tient deux mois après celle organisée au profit des entraîneurs à Cotonou au Bénin. Le Congo était représenté par quatre entraîneurs notamment Patrice Pahapa, Adolph Lembessy, François Malonga et Simon Badenika. À l'issue de la formation une évaluation avait été faite. Les quatre entraîneurs congolais ont tous réussi au premier module d'entraîneur IHF. Cependant, selon l'institution internationale du handball, ces encadreurs techniques doivent être utilisés régulièrement dans les équipes nationales pour prétendre passer le deuxième module.

Charlem Léa Legnoki